

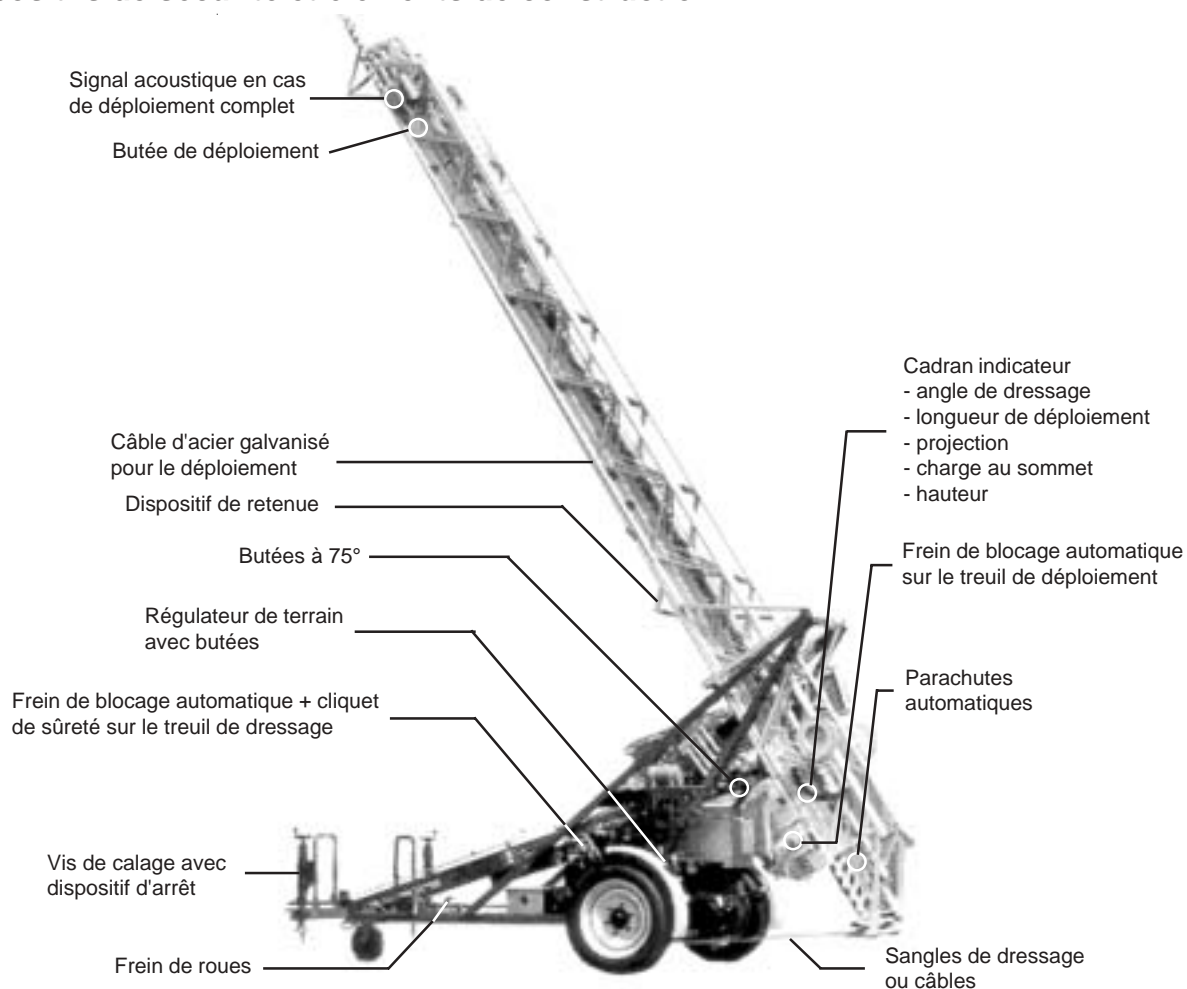
|                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| Directive technique | DT N°                       |
|                     | <b>03.06 - 01f</b>          |
|                     | Juillet 1990<br>(rév. 2002) |
| Echelle remorquable |                             |

## 1 Construction

Echelle fabriquée la plupart du temps à trois plans et actionnée manuellement ou par moteur. Hauteur maximale autorisée 22 m, avec en plus une rallonge à main (vergillon) de 2 m de longueur utile.

| Dimensions:<br>(usuelles) | Hauteur à 75° | Longueur de déploiement | Echelle ramenée en position horizontale |            | Poids        |
|---------------------------|---------------|-------------------------|---|------------|--------------|
|                           |               |                         | Longueur                                | Hauteur    |              |
|                           | 22 m          | env. 22,5 m             | env. 9,8 m                              | env. 2,2 m | env. 1500 kg |
|                           | 18 m          | env. 18,5 m             | env. 8,3 m                              | env. 2,0 m | env. 1200 kg |
|                           |               |                         | avec commande à moteur env. 1750 kg     |            |              |

### Dispositifs de sécurité et éléments de construction :



## **2 Matériel**

Actuellement, les plans et le châssis de l'échelle sont construits généralement en acier profilé et en tubes soudés, puis, soit vernis ou soit galvanisés. D'autres parties peuvent être fabriquées en métal léger, caoutchouc, matière synthétique ou en bois. Les roues sont munies de pneumatiques.

## **3 Instruction et emploi**

selon le règlement "Formation de base des sapeurs-pompiers"

## **4 Expertise, contrôle et entretien**

### **4.1 Homologation**

Les nouvelles échelles mises sur le marché, doivent être annoncées à la Fédération suisse des sapeurs-pompiers pour être expertisée en vue d'une homologation.

### **4.2 Contrôles périodiques**

#### **4.2.1 Contrôle annuel effectué par les sapeurs-pompiers**

Toutes les années, au début de la période des exercices, ainsi qu'après chaque utilisation lors d'un sinistre, les contrôles de charge suivants doivent être effectués: l'échelle est dressée à 60°, sans appui, ensuite elle est déployée selon les données du cadran indicateur avec une corde fixée au dernier échelon. Un homme (poids 100 kg maximum) charge l'échelle au bout de la corde. Pendant et après cet essai, l'échelle doit être contrôlée minutieusement. Aucune défectuosité ou déformation ne doit être constatée. Dans le même temps il faut également contrôler:

- le propre repliement des plans de l'échelle à 25°  
(longueur de déploiement selon le cadran indicateur)
- le fonctionnement des freins automatiques des deux treuils  
(ne jamais enlever le cliquet du frein)
- le fonctionnement simultané des parachutes
- le fonctionnement du frein de roues
- l'état des câbles et des sangles en acier
- l'éclairage
- l'inventaire
- la pression des pneus

Les résultats du contrôle seront protocolés sur le formulaire DT N° 03.00-02f "Protocole pour le contrôle annuel et après chaque engagement réel des échelles remorquables utilisées par les sapeurs-pompiers". Les protocoles doivent être conservés précieusement.

#### **4.2.2 Contrôle tous les 5 ans par un expert échelles**

Tous les 5 ans (mais au max. tous les 6 ans), un expert échelles formé effectue l'expertise statique. Les formulaires DT No. 03.00 - 01f "Expertise statique d'une échelle remorquable" peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la FSSP. La même expertise sera effectuée à la suite d'accidents ou après de grosses réparations, ainsi que lors de la livraison par le fournisseur.

### **4.3 Entretien**

Selon les données du fabricant.

## 5 Engagement

- Sauvetage de personnes et d'animaux en danger, engagement lors d'extinction, etc.
- Personnel nécessaire: 1 chef d'engin + 6 hommes
- Charge autorisée appuyée: 2 hommes par plan  
(si possible monter l'échelle sans-à-coups)  
sans appui: selon cadran indicateur mais déployée au maximum au 2/3 de la longueur
- Le régulateur de terrain sert en premier lieu à dresser l'échelle verticalement. Il sert également à appuyer l'échelle latéralement à droite ou à gauche. Les butées limitent cette possibilité d'inclinaison latérale.
- Pour la prise de position, l'échelle déployée peut être déplacée au maximum 1 - 2 m, seulement si l'axe de l'échelle est dirigé contre le bâtiment.
- La tête d'une échelle en acier sera toujours appuyée
- Le vergillon ne peut être escaladé que s'il est appuyé. Il sert avant tout à la compensation de quelques échelons.
- L'utilisation d'une lance sur l'échelle dressée dans le vide doit être une exception et on tiendra compte des points suivants:
  - déployer l'échelle au max. au 2/3 de sa longueur totale
  - 1 homme à la tête de l'échelle et 1 homme sur la moitié inférieure
  - dresser l'échelle à 70° au plus
  - utiliser les haubans
  - ne diriger le jet que dans l'axe de l'échelle
  - fixer le tuyau, pression à la lance 6 bar, orifice maximum Ø 12 mm
- **Dangers:** Contact avec des lignes électriques lors du dressage ou de changements d'emplacement. Danger d'enfoncement et de renversement sur terrain mou (placer des planches). Renversement par le vent ou la pression d'eau (utiliser les haubans). Les haubans ne sont **pas** des cordes de sauvetage.  
  
Lors du déploiement de l'échelle, il y a risque de renversement en arrière si elle est trop dressée sur un terrain en pente (angle de dressage recommandé: 65°).  
  
Ne manipuler le régulateur de terrain que si les vis de calage antérieures sont levées.
- **Transport:** Manuel, à l'aide des bricoles, tête de l'échelle en avant. La longueur des bricoles doit être mesurée de manière à ce que, tendues, elles se trouvent au moins à 2,1 m en avant de l'axe des roues. Pour le transport au moyen d'un véhicule à moteur, le poids à vide de ce dernier doit être au moins le double de celui de l'échelle à remorquer.  
Si l'échelle est munie d'un frein par inertie, le poids à vide du véhicule tracteur peut être au moins égal à celui de l'échelle.  
Une installation électrique de feux arrières, de stop et de clignoteurs n'est pas prescrite par la loi, mais elle est toutefois recommandée.  
  
Lors du transport, aucun membre du personnel ne peut prendre place sur l'échelle.

**Vitesse maximum : 30 km/h pour les échelles sans ressort de suspension.**

## 6 Limite d'utilisation

### Limite 1:

- avec vergillon (+ 2m)
- . seulement lors de cas réels
- . 2 hommes au pied
- . l'échelle doit être appuyée

### Limite 2:

- échelle appuyée  
(utilisation normale)

### Limite 3:

- sans appui (2/3 de la longueur)

